



**SAINT-MARTIN-DE-CRAU**  
P R O V E N C E

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 013-211300975-20240411-DELIB039\_24-DE



DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU**

**Séance du 11 avril 2024**

*L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à 18H00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à titre exceptionnel pour raisons de sécurité, dans la salle communale Aqui Sian Ben, sous la présidence de M. NIGUES Davy – 6ème adjoint au maire de la commune*

**Présents :** Mmes et MM. LAUFRAY Christophe – AMSELEM Martine – BERTON Christian – ORIOL Anne-Claire – JACQUOT Rémy – CHAPUT Ghislaine – NIGUES Davy – RUEDA Nadine – TEIXIER Tania – VASSEUR Daniel – BARTHELEMY Marie-Amélie – MANELLI André – VINCENTELLI Geneviève – FARENQ Jeanine – GINOUVES Isabelle – MEGALIZZI Raphaël – PERRET Christophe – THOMSEN Guillaume – GUIBERT-ESTIENNE Marion – SALVAT Rachel – FALCHERO Guillaume – ISNARD Robert – BOUYA Corine – DEMARQUE Mickaël – DELLANEGRA Séverine – CHIOUSSE Céline – MORRA Geoffroy – BESANÇON Julien

**Absent(s) excusé(s) avec pouvoir :** Mmes et MM. MISTRAL Hervé – VALLAURI Geneviève – GUIGUE Annie – VARELA Nicolas – BOUALEM Sofiane

**Absent(s) excusé(s) :** /

**Le secrétariat a été assuré par :** Mme AMSELEM

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal :	33
Nombre de Membres en exercice :	33
Nombre de suffrages exprimés :	30
Vote pour :	18
Vote contre :	12
Abstention :	2

**N° 39/24 – Première attribution de subventions aux associations pour 2024**

**Rapporteur : M. BERTON**

M. MORRA Geoffroy ne prend part au vote pour cette délibération.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

L'attribution des subventions aux associations, peut faire l'objet de plusieurs délibérations différenciées, établies à diverses périodes de l'année. Il est à noter que les subventions exceptionnelles n'existent plus dans la nouvelle nomenclature comptable.

Une première liste ci-jointe a été dressée.

En conséquence, il est demandé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer aux associations désignées le montant des subventions qui leur ont été allouées pour l'année 2024, sachant que ces dernières peuvent être versées, sous réserve que toutes les pièces justificatives demandées aient été fournies, en une ou plusieurs fois selon les besoins exprimés.

Où le rapporteur en son exposé, et après avoir pris acte des voix contre de 12 Elus du groupe « Unis pour Saint-Martin » et de l'abstention de 2 Elus du groupe « Unis pour Saint-Martin », la délibération est adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés. Le conseil municipal en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre le Président et la Secrétaire de séance.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 11 avril 2024.

Davy NIGUES  
6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire  
Le Président de séance

Martine AMSELEM  
1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire  
La secrétaire de séance



A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Martine Amselem.